

RAPPORT N° 03/3-01
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET PRINCIPAL

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2002.

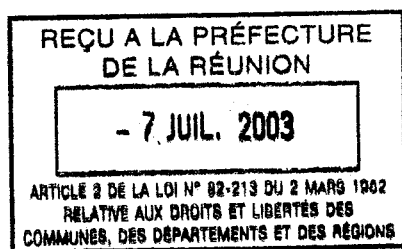
Les résultats du CA Bp s'élèvent pour les Sections :

- de Fonctionnement	à	+ 24 261 281,52 euros,
- d'Investissement	à	- 13 096 074,76 euros,
- le solde d'exécution	à	+ 11 165 206,76 euros.

Les commentaires qui accompagnent le Compte figurent dans la note de présentation ci-jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



[Signature]

Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

**DELIBERATION N° 03/3-01
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-01 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(6 voix contre)**

ARTICLE 1

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2002 :

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 2002 évaluées par le Budget à	260 145 078,01
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	212 795 331,80
de laquelle somme il convient de déduire celle de	161 043,19
Au moyen de quoi, les recettes 2002 demeureront définitivement fixées à la somme de	212 634 288,61

DELIBERATION N° 03/3-01

Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2002 s'élèvent à **260 145 078,01**

De cette somme, il faut déduire celle de * **58 675 996,16**

à savoir :

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des dépenses **36 738 016,98**

- Dépenses non ordonnancées
avant la clôture de l'exercice 2002 **21 937 979,18**

* Somme égale à **58 675 996,16**

Au moyen de quoi , les dépenses de 2002
demeureront définitivement fixées à la somme de **201 469 081,85**

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de **212 634 288,61**
Les dépenses de **201 469 081,85**

Il est constaté par conséquent un **excédent brut de clôture** de **+ 11 165 206,76**

Compte tenu des restes à réaliser

- en section d'Investissement (14 123 778,76 - 14 353 013,82) **+ 229 240,06**
- en section de Fonctionnement (0 - 7 584 965,36) **- 7 584 965,36**

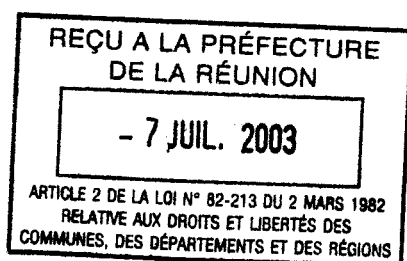
Le résultat net s'élève à **+ 3 351 001,34**

Toutes les opérations de l'exercice 2002 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif de 2002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 JUIL. 2003**

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint